

Tétralogiques — Recommandations aux auteurs

La langue de *Tétralogiques* est le français. Il est possible de publier dans une autre langue dès lors qu'est publiée, dans le même numéro, une version française identique de l'article.

FORMAT DES MANUSCRITS ET CONSIGNES RÉDACTIONNELLES

Taille. Les articles ne doivent pas dépasser 50000 caractères espaces compris (taille du texte lui-même, non compté résumé et bibliographie) ; des textes de plus grande longueur sont admissibles, mais restent soumis à l'accord du comité de rédaction.

Titre. L'article est précédé d'un titre qu'on préférera concis et informatif. Si ce n'est pas le cas, prière de l'accompagner d'un sous-titre, ainsi que d'un titre résumé, destiné à l'en-tête des pages impaires. Une traduction en anglais du titre doit être fournie.

Noms et affiliations des auteurs. À la suite du titre viennent le(s) prénom(s) en entier et le(s) nom(s) de(s) auteur(s), le(s) organisme(s) d'appartenance, l'adresse postale complète de ce(s) dernier(s), et le(s) adresse(s) électronique(s) de(s) auteur(s). En cas d'auteurs multiples, indiquer l'auteur correspondant de la rédaction pour toutes les étapes de la procédure d'évaluation et de publication.

Résumé. Un court résumé de l'article (environ 5 à 7 lignes) est fourni sous le nom de(s) auteur(s), en français et en anglais.

Mots clefs. À la suite du résumé, choisir un maximum de 5 mots clefs en français et en anglais, à des fins d'indexation.

Subdivisions. Utiliser trois niveaux de subdivision maximum (1 — titre 1 ; 1.1 — titre 2 ; 1.1.1 — titre 3). L'introduction ne comporte pas de titre.

Notes de bas de page. Les notes sont placées en bas de page et numérotées en continu. L'appel de note, figuré par un chiffre arabe en exposant, est placé avant la ponctuation (qu'il se rapporte au mot qui le précède ou à la phrase entière). Ne pas faire de renvois à des numéros de notes dans le corps de l'article : la succession de celles-ci dans la version finale de l'article peut ne plus correspondre à la mention faite dans le texte.

Consignes rédactionnelles.

Citations : toujours entre guillemets à la française (« ... »), quelle que soit la longueur. Utiliser des guillemets à l'anglaise ("...") pour des guillemets internes à une citation. Toute modification d'une citation par l'auteur de l'article est signalée par des crochets droits [...]. Une citation dans une autre langue que le français doit être traduite (dans le texte ou en note).

Noms propres : en lettres minuscules, et non en capitales.

Autres langues : les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques.

Tableaux, schémas, figures, graphiques : les titrer et les numéroter s'il y en a plusieurs. Prévoir des fichiers séparés d'une qualité suffisante pour la publication (mais les insérer dans le texte pour la première version soumise).

Style. Les textes sont rédigés en Times New Roman, taille 12, avec un interlignage de 1,5. Éviter toute mise en page ou typographie particulières (la mise en page sera faite par nos soins).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dans le corps de l'article.

Notes de bas de page : préférer la forme Dupond (2007) ou Dupond (2007, p. 123) à la mention complète de l'ouvrage, redondante avec la bibliographie et qui alourdit le texte.

Corps du texte : à l'appréciation des auteurs (mention identique à celle recommandée pour les notes de bas de page, ou bien titre complet à la première mention, et forme simplifiée pour les suivantes).

En fin d'article. Les références sont regroupées en fin d'article sous la mention *Références bibliographiques*, classées par ordre alphabétique. Les publications d'un même auteur sont classées chronologiquement, le cas échéant distinguées par une lettre minuscule : 2010a, 2010b, etc.

Les noms d'auteurs, suivis de la ou les premières lettres du prénom suivent l'usage habituel ; la mise en forme des noms comme dans les exemples ci-dessous sera effectuée par la revue.

Pour un ouvrage : Dupond A., 2007, *La Référence bibliographique*, Paris, Dubois. ou Dupond A., Dupont B., 2007, *La Référence bibliographique*, Paris, Dubois.

Pour un ouvrage collectif : Dupond A., éd., 2007, *La Référence bibliographique*, Paris, Dubois.

Pour un chapitre d'ouvrage collectif : Dupont B., 2007a, « Le choix de la casse », in DUPOND A., éd., 2007, *La Référence bibliographique*, Paris, Dubois, pp. 33-69.

Pour un article : Dupond A., 2007, « La Référence bibliographique », *Revue de bibliographie*, 24, pp. 12-47.

Pour un document électronique : Thomas J., 2013, « À propos de la découverte d'un dictionnaire inédit du XVIII^e siècle », *Lengas*, 73, <http://lengas.revues.org/101>. Page consultée le 28 mai 2012.

Dans le cas d'une réédition, mettre en tête la date de la première édition (comme dans le corps de l'article) et la date de la réédition à la fin : Dupond H., 1911, *La bibliographie moderne*, Paris, Dupré, 2009.

Dans le cas d'une traduction, indiquer la langue employée dans la version d'origine et le nom du traducteur après le titre : THOMPSON, J., 1974, *La Bibliographie*, trad. de l'anglais par A. Dupond, Paris, Dubois.

Dans le cas de travaux non publiés (thèse, rapport d'étude), le mentionner.

SPÉCIFICATIONS D'ENVOI — COORDONNÉES

Les articles, enregistrés sous Word ou Open Office, sont envoyés en pièce jointe par courriel à la rédaction de la revue, à l'adresse redaction@tetralogiques.fr. Le fichier de l'article est nommé selon le nom de l'auteur, qui ne figurera pas, en revanche, dans le texte du fichier.
